VOTRE AVENIR. VOTRE VOTE.

Comprendre l'offre : Soutien à la livraison à temps partiel

Gagner en flexibilité en matière de livraison grâce à deux nouveaux types de postes à temps partiel : livraison de colis à temps partiel (fins de semaine) et temps partiel flexible (jours de semaine)

- **Le personnel de livraison de colis à temps partiel contribuera au maintien de l'horaire régulier des factrices et des facteurs du lundi au vendredi.**

  Le personnel de livraison de colis à temps partiel deviendra le principal effectif chargé de la livraison des colis la fin de semaine. Cette approche permettra aux factrices et facteurs de ne pas avoir à travailler les samedis et dimanches.

- **Le personnel à temps partiel flexible appuiera les opérations de livraison pendant la semaine.**

  Le personnel à temps partiel flexible travaillera pendant la semaine pour appuyer la livraison du courrier et des colis. Ces personnes combleront les absences et allégeront la charge de travail en venant renforcer l'effectif actuel.

- **Les postes à temps partiel flexibles seront plafonnés afin de protéger les postes à temps plein.**

  Le nombre de postes à temps partiel flexibles ne pourra pas dépasser 15 % du nombre de factrices et facteurs à temps plein dans une unité postale ou une installation.

- **Les postes à temps partiel offriront davantage de possibilités au personnel temporaire.**

  La nouvelle fonction à temps partiel créera des postes réguliers avec des horaires prévisibles, ce qui offrira au personnel temporaire plus d'occasions d'obtenir un statut régulier et de bénéficier des mêmes avantages et droits que le personnel régulier actuel.

Quels sont les postes à temps partiel proposés?

Le poste de livraison de colis à temps partiel est une nouvelle classification au sein du groupe 2. Les personnes occupant ces postes se consacreront principalement à la livraison des colis la fin de semaine, de sorte que les factrices et facteurs n'auront pas à travailler la fin de semaine. Ce poste garantit un minimum de 15 heures de travail par semaine, avec deux journées de repos consécutives. Il sera mis en place dans les établissements où la livraison la fin de semaine est requise.

Le poste à temps partiel flexible est une nouvelle fonction intégrée à la classe d'emplois actuelle des factrices et facteurs à temps partiel du groupe 2. Ces personnes aideront l'entreprise à combler le manque d'effectif dans les opérations de livraison du courrier et des colis au cours de la semaine. Les postes à temps partiel flexibles seront plafonnés afin de protéger les postes à temps plein. Les personnes occupant ces postes auront la garantie de travailler 20 heures par semaine (du lundi au vendredi) et devront être disponibles pour effectuer jusqu'à 10 heures supplémentaires hebdomadaires.

Ces deux types de postes donnent droit aux avantages sociaux et au régime de retraite, ainsi qu'à des indemnités pour l'achat d'uniformes pour la livraison.

Pour en savoir plus sur les offres finales de Postes Canada, consultez le site **postescanada.ca/offres**